

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 07 DECEMBRE 2021

à 20h30 - Marie de PIROU

Réf SGIL/PO/MLMNL/07122021

Pirou, le 07 Décembre 2021

Compte-rendu du conseil précédent (CM-n°10- 18 11 2021)

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Mairie de PIROU
Canton de CREANCES
Arrondissement de COUTANCES
Département de la MANCHE**

**EXTRAITS du REGISTRE
des DELIBERATIONS du
CONSEIL MUNICIPAL**

Tél. : 02.33.46.41.18
Fax : 02.33.46.35.20

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal n°10 du Jeudi 18 NOVEMBRE 2021 à 20h30

Compte-rendu de la réunion du 18.11. 2021 : Le procès-Verbal du Compte-rendu de réunion est approuvé à l'unanimité, sans aucune remarque

**Date de convocation: 01 Décembre 2021
Date d'affichage : 13 Décembre 2021**

Effectif légal du conseil municipal : 15 – Nombre de conseiller en exercice : 15 - Nombre de conseillers présents : 13 – Nombre de conseillers votants : 15

Le mardi sept décembre deux mil vingt et un à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la Présidence de madame Noëlle LEFORESTIER, Maire.

Etaient Présents les conseillers municipaux suivants

Noëlle LEFORESTIER, Laure LEDANOIS, José CAMUS FAFA, Isabelle RAPILLY, Gérard LEMOINE, Stéphanie SOHIER, Rose-Marie LEROTY, Michel GARRAULT, Sylvie CHRISTY, Roger MAUDUIT, Emilie ALIX, Nathalie HEROUET, Jacques LEVEQUE, Michel LOY, Patrick LENORMAND

Représentés / votants : Madame Isabelle RAPILLY représentée par M. Gérard LEMOINE

Monsieur Patrick LENORMAND représenté par M. Roger MAUDUIT

Secrétaire de séance : Stéphanie SOHIER

MAIRIE DE PIROU (50770) – Tel : 02.33.46.41.18 – Fax : 02.33.46.35.20
E-mail : accueil.pirou@wanadoo.fr
Lundi –Mardi – Jeudi- Vendredi : 8h30-12h30 puis 13h30 -16h30
Mercredi : 8h30 – 12h30

ORDRE DU JOUR

- 1- Remboursement coupe d'herbes
- 2- Remboursement Fond de caisse régie de marché
- 3- Point sur le personnel
- 4- Le Marché
- 5- RD 72
- 6- Médiathèque
- 7- Le Parc Salle Guillon
- 8- Nouveaux projets
- 9- Restes à réaliser 2021
- 10- Opérations comptables de fin d'année-Transfert de charge Camping et subvention au C.C.A.S.
- 11- Délibérations modificatives
- 12- Consultation pour les produits d'entretien 2022
- 13- Consultation pour les fournitures administratives 2022
- 14- Tarifs Camping
- 15- Covid 19- Réglementation en cours -Arrêté n°2021-072-51DPC du 28 Novembre 2021

Questions diverses

Ajout de question à l'ordre du jour :

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil afin d'ajouter des questions à l'ordre du jour :

- Attribution des Maires adjoints
- Toilettes

Le conseil, à l'unanimité, autorise l'ajout de ces questions à l'ordre du présent conseil municipal qui se présente comme suit :

ORDRE DU JOUR

- 01- Remboursement coupe d'herbes
- 02- Remboursement Fond de caisse régie de marché
- 03- Point sur le personnel
- 04- Le Marché
- 05- RD 72
- 06- Médiathèque
- 07- Le Parc Salle Guillon
- 08- Nouveaux projets
- 09- Restes à réaliser 2021
- 10- Opérations comptables de fin d'année-Transfert de charge Camping et subvention au C.C.A.S.
- 11- Délibérations modificatives
- 12- Consultation pour les produits d'entretien 2022
- 13- Consultation pour les fournitures administratives 2022
- 14- Tarifs Camping
- 15- Covid 19- Réglementation en cours -Arrêté n°2021-072-51DPC du 28 Novembre 2021
- 16- Attribution des Maires adjoints
- 17- Toilettes

01- Remboursement coupe d'herbes

L'administré (MS), n'ayant pas pu faucher l'herbe des parcelles qui lui ont été attribuées lors du conseil municipal du 17 juin 2021 (délibération 02/CM06/2021), a sollicité auprès de Madame le Maire une dispense de paiement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder à l'annulation du titre 180/2021 (budget communal) d'un montant de 100,00 € TTC.

02- Remboursement Fond de caisse régie de marché

Madame le Maire,

VU l'ordre de versement en date du 30 novembre 2021 suite au déficit qui s'élève à 40 euros, constaté lors de la vérification de la régie des droits de place le 25/08/ 2021 ;

VU le courrier de demande de remise gracieuse en date du 06 décembre 2021 ;

Le déficit de 40 euros en numéraire doit être imputé dans la comptabilité de la Commune et apuré par l'émission d'un mandat au compte 678

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse présentée par le régisseur titulaire de la régie Droits de Place.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

§ **EMET** un avis favorable à la demande de remise gracieuse présentée par le régisseur titulaire de la régie Droit de place,

§ **DIT** que le déficit d'un montant de 40 euros en numéraire sera imputé dans la comptabilité de la Commune de PIROU et apuré par l'émission d'un mandat au compte 678

§ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2021,

§ **DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire précise que la Trésorerie a effectué une vérification de toutes les régies qui sont en ordre.

03- Point sur le personnel

Augmentation du temps de travail

Madame le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal afin d'augmenter le temps de travail de l'agent technique contractuel actuellement à 18/35^{ème} dû à un accroissement temporaire d'activité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer un avenant au contrat du 26 Octobre 2021.

L'agent travaillera une journée de plus, soit un ajout de 8h00 pour un total hebdomadaire de 26/35^{ème} à la date du 13 Décembre 2021.

04- Le Marché

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux décisions nationales et préfectorales, le masque est à nouveau obligatoire sur le Marché.

05- RD 72

Madame le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal concernant l'aménagement de la RD72, dans le cadre de l'aménagement de la future médiathèque dans un bâtiment communal.

Une étude a été menée en partenariat avec l'agence technique départementale des Marais de La Haye du Puits.

Les éléments de l'avant-projet, actualisé, suite aux dernières réunions techniques avec Monsieur CULERON et Madame GUESLOT ont été fournis, tout comme le devis pour l'éclairage public, pris en compte dans leur estimation de travaux (Devis SARLEC joint en annexe).

Le coût de la maîtrise d'œuvre, 6% du montant de la part communale, est à ajouter à l'estimation de cet avant-projet.

Une réserve est notée concernant les stationnements et les pourtours de la médiathèque qui devront pouvoir être modifiés en fonction des projets de la Médiathèque.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le déplacement de la RD72, la signature de la facture de la SARLEC, approuve le projet financier et engage la commune à réaliser les travaux d'aménagement de la traverse de PIROU-PONT, en vue des demandes de subventions et l'agence technique départementale des Marais fera parvenir un dossier technique complet pour ces demandes, se tenant à la disposition de la Commune de Pirou pour toute information complémentaire.

06- Médiathèque

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation d'architectes a été lancée le Vendredi 03 Décembre 2021.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le calendrier prévisionnel suivant a été retenu :

Vendredi 17 Septembre 2021 :	Première mise en forme livrable par les Ateliers de l'Ourcq
Lundi 29 Novembre 2021 :	Consultation de l'Architecte des Bâtiments de France
Vendredi 03 Décembre 2021 :	Lancement de la Maîtrise d'œuvre
Mercredi 15 Décembre 2021 à 09h30 :	Visite du site par tous les candidats
Lundi 31 Janvier 2022 à 12h00 :	Remise des offres
Mardi 01 Février 2022 à 14h00 :	Ouverture des plis
Etude des offres et des candidatures :	Du Mercredi 02 au Mardi 15 Février 2022 à 10h00
Mardi 22 Février 2022 à 10h00 :	Choix de la Maîtrise d'œuvre par la Commission d'appel d'offres
2022 :	Projet finalisé et appels d'offres
Fin 2022 - début 2023 :	Réalisation

Deux responsables de la BDP sont venus voir l'ancienne bibliothèque et le bâtiment qui accueillera la nouvelle.

Des bénévoles se proposent pour apporter leur aide. Si d'autres personnes sont intéressées, elles seront les bienvenues.

Le Conseil, à l'unanimité, vote le programme des travaux.

07- Le Parc- Salle Guillon

Le Parc

- Animation gratuite prévue le samedi 18 Décembre 2021 toute la journée, avec Marc VATINEL, Thibaut GUEZAIS et Peter STALLEGER écologue.
- Présentation du Parc naturel et de sa flore
- Remise en état de la ruine
- Salle Guillon
- Ils font des plantations et travaillent près de la voie de chemin de fer

Salle Guillon

- Le chantier avance bien
- Une étude du matériel de fonctionnement est en cours.

08- Nouveaux projets

- Extension du restaurant scolaire, tous les devis sont signés
- Emplacement porte vélos
- Travaux au camping : espace de lavage en cours de réfection y compris la borne de vidange des campings-car
- Parking chemin de la Riverie
- Routes des Miellettes et de la Morinière, à refaire l'enrobé
- Busage de la route de la Lucasserie

09- Restes à réaliser 2021

Madame le Maire présente les restes à réaliser 2021 aux membres du Conseil Municipal.
Ils seront ajustés puis transmis au centre des finances publiques le 03 Janvier 2022.

RAR 2021 COMMUNE

DESIGNATION	PRESTATAIRE	MONTANT	COMPTE
Réalisation d'une analyse des risques de défaillances sur système d'assainissement	Saur	2664.00 €	2315/23
Assistance technique – déplacement route départementale (RD72)	Conseil Départemental - Agence technique départementale des Marais	5280.00 €	2315/23 11
Assistance technique – voiries communales	Conseil Départemental - Agence technique départementale des Marais	1 980.00 €	2315/23 11
Congélateurs + vaisselle durable (Cantine)	Ouest équipement Hôtelier (Ecotel)	3 584.18 €	2188/21
Réfection toiture sacristie	PICOT Julien	5 704.02 €	2313/23 63
Dépose et repose d'un linteau en pierre + raccord sur jambage (centre de loisir)	CORON Mathieu	804.00 €	2313/23
Rambardes rampe (habillage de rambardes existantes par les tôles aluminium laquées Ecole)	A2MB	4 970.87 €	2313/23
Extension cantine	MCP BATIMENTS	10 647.76 €	2313/23 40
Extension cantine	BOCHARD PASCAL	3 190.38 €	2313/23 40
Extension cantine	BATAILLE SEBASTIEN	7 383.89 €	2313/23 40
Extension cantine	LECARDONNEL JULIEN	2 265.76 €	2313/23 40
Extension cantine	ANGOT YOHANN	11 973.32 €	2313/23 40
Store Claude Massu	ANGOT YOHANN	1 333.80 €	2313/23 50
Aquatour – Porte sectionnelle et portillon	AF MAINTENANCE	5 964.00 €	2313/23
Salle Guillon – Eclairage	SARLEC	2 379.00€	2315/23 57
Salle Guillon – raccordement	ENEDIS	1 402.32 €	2315/23 57
Salle Guillon	AT2B		2313/23 57
Salle Guillon	SARL JM BOSCHE	63 077.80 €	2313/23 57
Salle Guillon	SARL MENUISERIE DALMONT	40 790.24 €	2313/23 57
Salle Guillon	EURL HUBERT MARIE	1 547.43 €	2313/23 57
Salle Guillon	SARL LECARDONNEL	3 154.38 €	2313/23 57
Salle Guillon	SARL ORQUIN	72 416.65 €	2313/23 57

Salle Guillon	SAS FAUTRAT BTP	26 981.15 €	2313/23 57
Salle Guillon	SAS LAFOSSE ELECTRICITE	48 758.81 €	2313/23 57
Salle Guillon	SARL BLIN LEMONNIER	40 864.40 €	2313/23 57
Salle Guillon	ETS LAMOUR	16 484.40 €	2313/23 57
Salle Guillon	BELLE STEPHANE	13 496.40 €	2313/23 57
Salle Guillon	ICEBA INGENIERIE	3 000.00 €	2313/23 57
Salle Guillon	IPE INGENIERIE	3 000.00 €	2313/23 57
Aménagement du Parc - Raccordement électrique BI104	SDEM50	1 146.00 €	2315/23 56
Aménagement du Parc	NOVASCAPE	9054.00 €	2313/23 56
Aménagement du Parc	ATELIER DES 2 CYCLOPES	0.00	2313/23 56
Aménagement du Parc	PRE CARRE	0.00	2313/23 56
Aménagement du Parc	AGILE ARCHITECTURE	3888.00 €	2313/23 56
Aménagement du Parc	EUROVIA	124 470.18 €	2313/23 56
Aménagement du Parc	VALLOIS	92 100.46 €	2313/23 56
Aménagement du Parc	VIAMAP	9540.00 €	2313/23 56
Aménagement du Parc	PETER STALLEGER	360.00 €	2313/23 56
Aménagement du Parc	VALBOIS	16 856.40 €	2313/23 56
Effacement réseau Bourg vallée	SDEM MANCHE	32 700 €	204132/23
Effacement réseau plage	SDEM MANCHE	69 000 €	204132/23
Remplacement candélabre AD20 Zone Conchylicole	SARLEC	1 650 €	2315/23 58
Changement porte accueil Enfants Centre de Loisirs	ANGOT YOHANN	2 496.50 €	2313/23
Changement porte d'entrée logement Office du Tourisme	ANGOT YOHANN	2 468.34 €	2313/23
Fourniture et pose menuiserie PVO local Technique	ANGOT YOHANN	3 421.26 €	2313/23
ACHAT MAISON LAGOUGE BE156	ME LEONARD	63 000€	2132/21
Fourniture et installation d'une cellule sanitaire	BEAUJOLAIS MOBILIER URBAIN	33 300.00 €	2181/21
Achat voirie BO714	Me LEONARD	1€	2112/21
Achat terrain à la Barberie BH 203 extension trottoir			2112/21
Vidéo protection tranche n°2	ONET SECURITE / TELEM	23 310.68 €	2313/23 61
Rue le bas de la rue	MASTELLOTTA TP	59 801.01 €	2315/23 64

TOTAL DEPENSES = 956 330.39 €

DESIGNATION	PRESTATAIRE	MONTANT	COMPTE
Appel à projets biodiversité	CONSEIL DEPARTEMENTAL	12 920,00 €	1323/13

Subvention contrat de territoire	CONSEIL DEPARTEMENTAL	100 000,00€	1323/13
Contrat de territoire	CONSEIL REGIONAL	100 000,00 €	1323/13
DETR rue de la Plage	ETAT	59 638,00 €	1341/13
Dotation de soutien investissement local	ETAT	105 000,00 €	1321/13 -> 1337/13
Vente parc bateau	LECHAUX LOIC	92 850,00 €	024
Vente BO311 Rue d'Annville	LECHAUX LOIC	12 000,00 €	
Subvention cantine Dotation solidarité rural	ETAT	3 000,00€	1311/13 OU 1321/13
Ma commune en transition subvention	PARC DES MARAIS	10 000,00 €	1321/13
Subvention - plan de relance numérique Ecole	ETAT	15 000,00 €	1311/13 OU 1321/13

TOTAL RECETTES = 510 408,00 €

RAR 2021 MULTISERVICE

TOTAL INVESTISSEMENT =

DESIGNATION	PRESTATAIRE	MONTANT	COMPTE
Fabrication et pose d'une main courante acier galvanisé magasin PROXI	A2MB	1188.00 €	

RAR 2021 CAMPING

TOTAL INVESTISSEMENT = 45 629.72

DESIGNATION	PRESTATAIRE	MONTANT	COMPTE
Fourniture et pose portes de services en PVC	ANGOT YOHANN	5 093.72 €	2313/23
Salle d'activité	Alex Letenneur	21 690.00 €	2031/20 OU 2313/23
Salle d'activité	AECO	7 680.00 €	2031/20 ou 2313/23
Salle d'activité	ATH	8 052.00 €	2031/20 ou 2313/23
Salle d'activité	CHARTRON	3 114.00 €	2031/20 ou 2313/23
RENOVATION ACCUEIL	MACONNERIE		
RENOVATION ACCUEIL	MENUISERIE		
RENOVATION ACCUEIL	TOITURE COUVERTURE		
ANCIEN SANITAIRE	TOITURE		
PYRAMIDE 8 TOILETTES SUSPENDUES	SEBASTIEN BATAILLE		
Fourniture et pose de prises pour sèche-cheveux			
Fourniture et pose éclairage extérieur local technique			

10- Opérations comptables de fin d'année-Transfert de charge Camping et subvention au C.C.A.S.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les décisions prises lors du vote des différents budgets primitifs de la collectivité le 14 avril dernier.

Lors de cette réunion, il a été convenu d'inscrire au budget principal 2021 du camping municipal Le Clos Marin en dépense la mise en place d'un loyer à payer à la commune à hauteur de 70 000 € (compte 6132).

Il avait également été prévu en dépense du budget communal le versement au C.C.A.S. d'une subvention de 5 110 € (compte 657362).

Afin de permettre la réalisation comptable de ces opérations, il convient de délibérer à nouveau pour fournir un justificatif au Trésor Public de ces différentes dépenses.

Le conseil, à l'unanimité, valide les dépenses rappelées ci-dessus et autorise Madame le Maire à procéder aux opérations comptables afférentes à celles-ci.

11- Délibérations modificatives

Délibération non soumise au vote.

Ce point est ajourné

12- Consultation pour les produits d'entretien 2022

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année, il est procédé à une consultation pour les produits d'entretien.

Les résultats de cette consultation pour 2022 sont les suivants :

	TLD PRO	PLG	ECOTEL	SDHE
MAIRIE	5 934.57 €			
CAMPING	1 239.88 €			
TOTAL TTC	7 174 .45 €	Sans réponse	Sans réponse	Ne répondent pas car trop éloignés

Madame le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise TLD PRO pour un montant annuel estimé à 5 934, 57 € TTC pour les services communaux et de 1 239, 88 € TTC pour le camping.

Le conseil, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise TLD PRO et autorise madame le Maire à signer les devis présentés et à régler la dépense afférente de 5 934, 57 € TTC € qui sera inscrite au 60 631 du BP de la Commune 2022 ainsi que celle de 1 239, 88 € TTC qui sera inscrite au 6063 du BP du Camping.

13- Consultation pour les fournitures administratives 2022

Madame le Maire rappelle au conseil que chaque année, il est procédé à une consultation pour les fournitures administratives.

Les résultats de cette consultation pour 2022 sont les suivants :

	OCEP BUREAUTIQUE	BUREAU OUEST	OLG BURO
MAIRIE	3 993.91€	4 608.89€	
CAMPING	587.16€	634.91€	
TOTAL TTC	4 581.07€	5 243.80€	Sans réponse

Madame le Maire propose de retenir l'offre de OCEP BUREAUTIQUE pour un montant annuel estimé à 3 993.91€ TTC pour les services communaux et de 587.16€ TTC pour le camping.

Le conseil, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de OCEP BUREAUTIQUE et autorise Madame le Maire à signer les devis présentés et à régler la dépense afférente qui sera inscrite au 6064 du BP commune 2022, puis au 6064 du BP du Camping 2022.

14- Tarifs Camping

Madame le Maire rappelle qu'à la demande du trésor public qu'à l'occasion de chaque changement de tarif dans le camping, il est nécessaire de reprendre la délibération dans sa totalité.

Les tarifs et modifications (dates) proposés pour 2022 sont les suivants :

ARTICLE PREMIER - Il est institué une régie de recettes auprès du service du camping municipal Le Clos Marin de la commune de Pirou.

ARTICLE 2 - Cette régie est installée à la Maire de Pirou – 26 rue du Parc 50770

ARTICLE 3 - La régie fonctionne du 1^{er} janvier au 31 décembre

ARTICLE 4 - La régie encaisse les produits suivants :

1. Droits de place : tentes, caravanes et camping-car (y compris arrhes)
2. Locations mobil-home communaux (y compris arrhes et caution)
3. WIFI (gratuit)
4. Jetons de machines à laver et de sèche-linge
5. Mini-golf
6. Terrains de tennis
7. Pains/ blocs de glace
8. Macarons Pirou
9. Vidange camping-car extérieur
10. Crèmes glacées
11. Journaux (Ouest France)
12. Taxe de séjour et taxe additionnelle du département

Compte d'imputation : 706

ARTICLE 5 - Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1° : numéraire. ;
- 2° : chèque bancaire ou postal ;
- 3° : carte bancaire ;
- 4° : virement bancaire ou postal
- 5° : chèque vacances ANCV
- 6° : bons CAF + MSA

Elles sont perçues contre remise de factures à l'utilisateur.

ARTICLE 6 - L'intervention d'un (de) mandataire(s) a lieu dans les conditions fixées par son (leur) acte de nomination.

ARTICLE 7 - Un fonds de caisse d'un montant de 120 € est mis à disposition du régisseur.

ARTICLE 8 - Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 30 000 €.

ARTICLE 9 - Le régisseur est tenu de verser à la caisse du comptable public assignataire (Trésorerie de Coutances) le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 8 et chaque semaine, et au minimum une fois par mois.

ARTICLE 10 - Le régisseur verse auprès de la maire de Pirou dénommée ordonnateur la totalité des justificatifs des opérations de recettes chaque semaine et, au minimum une fois par mois.

ARTICLE 11 - Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 12 - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

Les tarifs appliqués TTC pour les produits autorisés à l'encaissement sont les suivants :

1. Droits de place : tentes, caravanes et camping-car (y compris arrhes)

Période verte : du 1^{er} avril au 30 juin inclus puis 01 septembre au 31 octobre 2022

Période orange : du 1^{er} juillet au 31 août 2022 inclus

Emplacements camping 2022 – tarifs journaliers

PERIODE	VERTE 2021	ORANGE 2021	VERTE 2022	ORANGE 2022
Personne	4.71 €	5.71 €	4.81€	5.82 €
Enfant de moins de 7 ans	2.96 €	3.95 €	3.02 €	4.03 €
Emplacement	5.40 €	6.85 €	5.50 €	6.99 €
Electricité	4.60 €	4.80 €	4.69 €	4.90 €
Chien	1.85 €	2.40 €	1.89 €	2.45 €
Voiture supplémentaire	2.25 €	3.00 €	2.30 €	3.06 €
Visiteurs	4.71 €	5.71 €	4.81 €	5.82 €

LOCATION PARCELLE CARAVANE 3 MOIS (location de l'emplacement tout compris (emplacement, personne, électricité, voiture ...))

	2021	2022
<u>Hors saison (du 1^{er} avril au 30 juin et du 1^{er} septembre au 31 octobre)</u>		
1 mois hors saison	300 €	306€
2 mois hors saison	500 €	510€
3 mois hors saison	650 €	663€
<u>Pleine saison (du 1^{er} juillet au 31 août)</u>		
2 mois	800€	816€
<u>Du 15 juin au 15 septembre</u>		
2 mois ½ au choix sur ladite période		950€

CAMPING – CAR :

Période verte 2021 : 13€20 la nuit pour 2 personnes (sans électricité)

Période verte 2022 : 13€20 la nuit pour 2 personnes (sans électricité)

Période orange : redevances camping tarif journalier

Electricité : tarif suivant la période

Enfant de – 7 ans : tarif suivant la période

CAMPING-CAR : TARIF STOP ACCUEIL FFCC applicables du 1^{er} avril au 31 octobre

2 personnes + 1 camping-car : 9€ la nuit de 17h00 à 10h00

Electricité : tarif suivant la période

Enfant de -7 ans : gratuit

Personne supplémentaire : 1€

Pour les locations d'emplacements, il est précisé que des arrhes de 61 € sont dues pour toute location.
 Pour les locations d'emplacements, il est précisé que des arrhes de 25% du montant total du séjour sont dues.

2. Locations mobil-home communaux (y compris caution)

Location mobile home communal 2 chambres	2021	2022
1 ou 2 nuitées hors saison	115,00 €	115,00 €
3 nuitées hors saison	160,00 €	160,00 €
4 nuitées hors saison	205,00 €	205,00 €
La semaine hors saison	340,00 €	340,00 €
La semaine du 03/07 au 31/07/2021 La semaine du 09/07 au 30/07/2022	620,00 €	620,00 €
La semaine du 31/07 au 28/08/2021 La semaine du 30/07 au 27/08/2022	630,00 €	630,00 €
Arrhes	25 % du montant de la location	25 % du montant de la location
Caution	300,00 €	300,00 €

Location mobile home communal 3 chambres	2021	2022
1 ou 2 nuitées hors saison	215,00 €	215,00 €
3 nuitées hors saison	260,00 €	260,00 €
4 nuitées hors saison	305,00 €	305,00 €
La semaine hors saison	440,00 €	440,00 €
La semaine du 03/07 au 31/07/2021 La semaine du 09/07 au 30/07/2022	750,00 €	750,00 €
La semaine du 31/07 au 28/08/2021 La semaine du 30/07 au 27/08/2022	760,00 €	760,00 €
Arrhes	25 % du montant de la location	25 % du montant de la location
Caution	350,00 €	350,00 €

Hors saison pour les locations de mobil-homes : 1^{er} avril au 08 juillet inclus et du 27 août au 31 octobre 2022.
 En raison du covid 19, les locataires devront apporter leurs oreillers et couettes.

3. WIFI

2021 : gratuit

2022 : gratuit

4. Jetons de machines à laver et de sèche-linge

2021 : 4 € le jeton de machine à laver ou de sèche-linge
2022 : 4 € le jeton de machine à laver ou de sèche-linge

5. Mini-golf

2021 : 2.25 € la partie
2022 : 2.25 € la partie

6. Terrain de tennis du camping municipal

2021 : 2.25 € l'heure.
2022 : 2.25 € l'heure

7. Pains/ blocs de glace

2021 : 0.90 € l'unité
2022 : 0.90 € l'unité

8. Macaron Pirou

2021 : 0.50 €
2022 : 0.50 €

9. Vidange camping- car extérieur

2021 : Eau : 3 €
2022 : Eau : 3 €

10. Crèmes glacées

DESIGNATION	2021	2022
Magnum, tous parfums	2.50 €	2.50 €
Cornetto	1.00 €	1.00 €
Cornetto caramel salé et tropical	2.20 €	2.20 €
Calippo, tous parfums	1.80 €	1.80 €
Rocket, x pop	1.00 €	1.00 €
Pouce pouce	2.00 €	2.00 €
Twister	1.80 €	1.80 €
Kinder Cone	2.00 €	2.00 €
Kinder Stick	1.00 €	1.00 €
Kinder Buenos	2.00 €	2.00 €

11. Journaux (Ouest France)

Tarif unitaire en vigueur défini par le journal
Pour mémoire, au 1^{er} mars 2021 :

1.10 € du lundi au jeudi et le samedi
1.35 € le vendredi
1.20 € le dimanche

16- Modifications des attributions des adjoints et attributions à la C.O.C.M.

Deux postes d'adjoints avec modifications

Monsieur Gérard LEMOINE devient responsable des Services Techniques et des travaux

Madame Laure LEDANOIS devient responsable des ordures ménagères, ceci en plus de leurs autres attributions.

Pour la C.O.C.M., Monsieur Gérard LEMOINE devient délégué à la commission aux travaux, bâtiments etc...

Madame Laure LEDANOIS devient déléguée à la commission des ordures ménagères.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces modifications d'attribution.

17- Toilettes

Choix des devis les mieux disant pour le terrassement des toilettes situées place des Bocagers.

Devis terrassement pour l'installation d'un bloc sanitaire place des Bocagers à Pirou plage

ENTREPRISES	MONTANT TTC		TOTAL
SARL Thomas et fils	21 330.00 €		21 330.00 €
FAUTRAT Frères	18 592.50 €		18 592.50 €
PIGEON TP NORMANDIE	19 506.34 €		19 506.34 €
SAS TP GENET + SARL DESLANDES Fils	12 990.00 €	4 200.00 €	17 190.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote pour l'offre la mieux-disante, à savoir SAS TP GENET+ SARL DESLANDES Fils



Questions diverses

- Les palmiers ont été enlevés des bacs bleus car ils dépérissaient. Ils ont été replantés aux abords du rond-point
- Beaucoup de demandes concernant la fibre sur Pirou (le Bourg-le Pont-la Barberie, Armanville...). Un courrier sera adressé à Manche Numérique et au Vice-Président de la C.O.C.M. C'est nécessaire pour les divers services, les artisans, le télétravail, les commerces et les habitants.
- Le Noël des enfants : Un film, les ELFKINS, est prévu pour les enfants de Pirou, le Dimanche 19 Décembre 2021 à 14h00. Il sera suivi de l'arrivée du Père Noël et d'une animation faite par la lyre Pirouaise avec ses majorettes et des chants.
- Le marché de Noël a été annulé et la Mairie a prêté l'Office de Tourisme pour qu'ils puissent vendre les objets confectionnés par l'association C.L.S.P.
- Les illuminations de Noël devaient être installées fin Novembre.
- Installation d'un container à verre au niveau de l'aire de camping-car – Chemin des matelots
- Le Mercredi 1^{er} Décembre 2021, visite de Monsieur le Préfet pour lancer la surveillance des parcs à huîtres avec les Présidents de la C.O.C.M., de la C.R.C. et le Colonel de la Gendarmerie.
- Madame LEDANOIS informe que la zone conchylicole est bien inondée. Des tables à huîtres usagées ont été déposées sur la zone qui nécessite d'être de nouveau curée, car les drainages se sont bouchés.
- Un candélabre dysfonctionne à l'angle de la rue d'Annville.
- Le platelage, place des Bocagers, est assez glissant : il faudra réfléchir à un nettoyage.

La séance est levée à 21 h 45 .

Copie certifiée conforme au registre
Pirou, le 10/12/2021
Le Maire,
Noëlle LEFÈVRE

